

**1963****BULLETIN OFFICIEL DES P.T.T.**Page : **89**CLASSEMENT : **TK 15 - TN 3.**

RECUEIL :

DIFFUSION

DOCUMENT **258****B****T****34****• Ce fascicule contient un seul texte •****T 2****CIRCULAIRE du 21 septembre 1963**

**OBJET** Zone automatique de Paris : utilisation d'indicatifs chiffrés dans la circonscription de taxe (et groupement) de Paris.

RÉFÉRENCE : *Circulaire du 28 mars 1961* (B. O. 1961, 101 T 14, p. 53).

(Concerne également les départements d'outre-mer)

En raison :

— de l'accroissement du nombre des centraux de la circonscription de Paris, qui rend de plus en plus difficile le choix de nouvelles dénominations de ces centraux et multiplie les risques d'erreurs dues à l'orthographe ou à la consonance des dénominations choisies.

— du développement donné à l'exploitation automatique internationale pour laquelle le Comité Consultatif International Télégraphique et Téléphonique a recommandé l'utilisation de numéros d'appel « tout en chiffres » afin de remédier aux inconvénients résultant de la diversité de disposition des lettres par rapport aux chiffres sur les cadrons d'appel en usage dans les divers pays.

les décisions suivantes ont été prises :

Dorénavant, les nouveaux centraux mis en service dans la circonscription de PARIS seront désignés par un indicatif composé de 3 chiffres. Le numéro d'appel des abonnés rattachés à ces centraux comportera donc 7 chiffres dont les 3 premiers seront l'indicatif du central de rattachement.

A compter du 1<sup>er</sup> octobre 1963, les nouveaux abonnés (ou les abonnés transférés d'un central à un autre) rattachés à un central déjà en service auront également un numéro d'appel composé de 7 chiffres, les 3 premiers correspondant, sur le cadran, aux 3 premières lettres du nom du central (*exemple* : 734 pour SEGur).

L'annuaire des abonnés de la circonscription de PARIS à paraître en 1964 (listes « Rues » et « Professions ») étant en préparation, les

DOC. <b>258 T 34</b>	<b>R</b> <b>243-19</b>	<b>S</b> <b>232-15</b>	<b>T</b> <b>156-34</b>	<b>U</b> <b>75-7</b>
----------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------	-------------------------

abonnés actuellement rattachés à un central en service y figureront encore avec leur précédent numéro d'appel (composé de 3 lettres et 4 chiffres). Mais une des premières pages de cet annuaire comportera un tableau de conversion des indicatifs littéraux en indicatifs chiffrés. De plus, les nouvelles inscriptions à l'annuaire qui seront effectuées entre le 1<sup>er</sup> octobre 1963 et la date d'arrêt des listes y figureront avec un numéro d'appel « tout en chiffres ».

Les annuaires à paraître à partir de 1965 seront composés « tout en chiffres ».

Les abonnés en service avant le 1<sup>er</sup> octobre 1963 conserveront provisoirement leur numéro d'appel actuel; mais, comme cela leur est vivement recommandé, ils peuvent dès maintenant faire connaître à leurs correspondants leur numéro d'appel « tout en chiffres ».

\*\*

**En conséquence, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1963, les appels destinés aux abonnés de la circonscription (et groupement) de PARIS présentés avec un numéro à 7 chiffres devront être acheminés dans les mêmes conditions que s'ils étaient présentés avec un préfixe littéral suivi de 4 chiffres.**

A toutes fins utiles, notamment pour permettre de répondre à toute demande de renseignement portant sur la correspondance entre les indicatifs chiffrés et les indicatifs littéraux actuellement en service dans la circonscription de PARIS (cf. Notes T2 des 6 et 31 mai 1963, B.O. 1963, 129-T-19, p. 53 et 151-T-23, p. 65), un tableau de conversion figure en annexe I.

Les indicatifs actuellement en service dans les autres circonscriptions de taxe de la région de PARIS figurent en annexe II.

### **Recommandation importante**

Pour faciliter la tâche des opératrices, il est signalé que, dans la situation actuelle de la circonscription de PARIS, seul l'indicatif chiffré 924 correspondant à WAGram commence par le chiffre 9, alors que ce chiffre est le premier de tous les indicatifs en service dans les autres circonscriptions de taxe de la région de PARIS.

Il est rappelé à cet égard que dans le cas où l'opératrice interurbaine du centre de groupement de départ ne compose pas elle-même au clavier ou au cadran le numéro d'appel à 7 chiffres d'un abonné de la région de PARIS, cette opératrice doit formuler la demande à sa correspondante de la façon suivante : « B... (7 chiffres du numéro d'appel), groupement de... », par exemple : « 950.14.40, groupement de Versailles ».

Toutefois, par mesure de simplification, les appels à destination d'un abonné de la circonscription (et groupement) de PARIS désigné par un numéro « tout en chiffres » pourront être formulés de la façon suivante : « Paris; B... (7 chiffres du numéro d'appel) », par exemple : « Paris, 734.16.40 ».

Toutes les fois qu'un ticket est établi, le nom du centre de groupement d'arrivée (y compris Paris) doit figurer sur ce ticket.

## ANNEXE N° 1

TABLEAU DE CONVERSION DES INDICATIFS LITTÉRAUX  
EN INDICATIFS CHIFFRÉS DANS LA CIRCONSCRIPTION DE PARIS

Noms des centres	Indicatif chiffré	Noms des centres	Indicatif chiffré	Noms des centres	Indicatif chiffré
ALESia.....	253	FONtenoy.....	306	ORNano.....	076
ALMa.....	256	GALvani.....	425	PASsy.....	727
ANJou.....	265	GOBelins.....	402	PELletan.....	735
ARCHives.....	272	GRAvelle.....	472	PEReire.....	737
AUTeul.....	288	GRÉsillons.....	473	PIGalle.....	744
AVIation.....	284	GUTenberg.....	488	PLAine.....	752
AVRon.....	287	INValides.....	468	POIncaré.....	704
BABylone.....	222	ITALie.....	482	POMpadour.....	706
BAGatelle.....	224	JASmin.....	527	PORT-Royal.....	707
BALzac.....	225	JUSSieu.....	587	PROvence.....	770
BATignolles.....	228	KELLermann.....	535	PYRénées.....	797
BELle-Épine.....	235	KLEber.....	553	RAMeau.....	726
BERny.....	237	LABorde.....	522	REDoute.....	733
BLOmet.....	250	LAFFitte.....	523	RENaN.....	736
BOlléau.....	204	LAMartine.....	526	RIChelieu.....	742
BOLivar.....	205	LAVoisier.....	528	ROBinson.....	702
BOTzaris.....	208	LECourbe.....	532	ROQuette.....	700
BREtagne.....	273	LITtré.....	548	SABlons.....	722
BROssolette.....	270	LONgchamp.....	506	SEGur.....	734
BUFFon.....	283	LOUvre.....	508	SEVigné.....	738
CARnot.....	227	MAC-Mahon.....	622	SOLferino.....	705
CENtral.....	236	MAILlot.....	624	STAde.....	782
CHARlebourg.....	242	MARcadet.....	627	SUFFren.....	783
CLIgnancourt.....	254	MEDicis.....	633	TAItbout.....	824
COMbat.....	206	MENilmontant.....	636	TOUrelle.....	808
DAGuerre.....	324	MERmoz.....	637	TREmblay.....	873
DANton.....	326	MIChelet.....	642	TRInité.....	874
DAUmesnil.....	328	MIRabeau.....	647	TROcadéro.....	870
DEFense.....	333	MOLitor.....	605	TRUdaine.....	878
DIDerot.....	343	MONtmartre.....	606	TURbigo.....	887
DORian.....	307	NATion.....	628	VAL-d'Or.....	825
ELYsées.....	359	NORd.....	607	VAUgirard.....	828
ENTrepôt.....	368	OBErkampf.....	023	VICtor.....	842
ETOile.....	380	OBSevatoire.....	027	VILlette.....	845
EURope.....	387	ODEon.....	033	VOLTaire.....	805
FLAndre.....	352	OPErA.....	073	WAGram.....	924
FLorian.....	350				

## ANNEXE N° 2

**INDICATIFS EN SERVICE DANS LA RÉGION DE PARIS  
EN DEHORS DE LA CIRCONSCRIPTION DE PARIS***1. Seine-et-Oise :*

- circonscription de taxe et groupement d'Enghien-les-Bains : 960, 961, 964, 968;
- circonscription de taxe et groupement de Juvisy-sur-Orge : 921, 922, 928;
- circonscription de taxe et groupement du Raincy : 927, 929, 957;
- circonscription de taxe et groupement de Saint-Germain-en-Laye : 962, 963, 966, 967, 969;
- circonscription de taxe et groupement de Versailles : 923, 926, 950, 970.

*2. Seine-et-Marne :*

- circonscription de taxe et groupement de Meaux : 934;
- circonscription de taxe et groupement de Melun : 937;
- circonscription de taxe et groupement de Fontainebleau : 931.

*3. Oise :*

- circonscription de taxe et groupement de Beauvais : 945.